

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
TOULOUSE



1471238

Dénomination : S.A.R.L. A.M.C.
n° de gestion : 1992B01824
n° d'identification : 388 725 970
n° de dépôt : A2011/013101
Date du dépôt : 06/09/2011
Pièce : procès-verbal de la décision de la gérance
du 30/06/2011

SARL AMC
Société à responsabilité limitée
au capital de 7 622.45 euros
Siège social : 8 Impasse de l'Hers
ZI des Violettes
31240 L UNION
388725970 RCS TOULOUSE

PROCES-VERBAL DE LA DECISION
DE LA GERANCE
DU 30 JUIN 2011

L'an deux mille onze,

Le 30 Juin,

Au siège social,

Le soussigné :

Michel ARTIGUES,
demeurant 11 Chemin des Bouzigues 31180 LAPEYROUSE FOSSAT,
gérant de la société SARL AMC, société à responsabilité limitée au capital de 7 622.45 euros, divisé en 500 parts sociales, rappelle que :

- aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 30 JUIN 2011, la collectivité des associés a autorisé la cession par Monsieur Michel ARTIGUES à la société UNION DEVELOPPEMENT 31 de 5 parts sociales lui appartenant dans la Société et agréé expressément la société UNION DEVELOPPEMENT 31 en qualité de nouvelle associée,

- ladite collectivité a décidé, comme conséquence de cette autorisation et sous réserve de la réalisation de cette cession, que l'article 7 des statuts serait de plein droit modifié à compter du jour de la signification dudit acte à la Société ou du jour du dépôt d'un original de l'acte de cession au siège social.

- suivant acte sous seings privés en date à L'Union du 30 Juin 2011, enregistré au Service des Impôts de Toulouse le 5 Juillet, Monsieur Michel ARTIGUES a cédé à la société UNION DEVELOPPEMENT 31 5 parts lui appartenant dans la Société,

De tout ce que dessus, le gérant a dressé le présent procès-verbal qu'il a signé après lecture.

